

## La mesure de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

### Réglementation

Le **SCOT** doit présenter :

- une **analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** (au cours des dix années précédant l'arrêt du schéma dans le rapport de présentation (L.141-3 du code de l'urbanisme)),
- une **justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation** dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) (L.141-6 du code de l'urbanisme).

Le **PLU** doit présenter (L.151-4 du code de l'urbanisme) :

- une **analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** (au cours des dix années précédant l'arrêt du schéma dans le rapport de présentation (L.141-3 du code de l'urbanisme)),
- une **justification des objectifs chiffrés de modération de la consommation** de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.



La seule mesure de la consommation des espaces NAF via l'évolution du zonage (U, AU, N et A) dans le document d'urbanisme n'est pas satisfaisante car elle ne correspond pas à l'usage réel du sol.

## Quelques définitions

La bonne compréhension de la notion de consommation d'espaces ouverts nécessite au préalable quelques définitions, afin que les différents acteurs échangent sur les mêmes bases de travail.

(extraits de *Comprendre la consommation des espaces agricoles et naturels, Glossaire pédagogique*, IAU, 2016)

### Consommation d'espace

La consommation d'un espace peut être définie comme la conséquence d'une action sur un espace ayant pour effet une mutation dans la nature de l'occupation du sol initiale de cet espace vers une autre occupation du sol, par exemple :

- la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation,
- la consommation d'espaces agricoles par la forêt.

**La notion de consommation d'espace doit être toujours utilisée en spécifiant la nature initiale et la (les) nature(s) nouvelle(s) de l'occupation du sol.**

L'attention des pouvoirs publics se porte plus particulièrement sur la consommation d'espaces agricoles, boisés et/ou naturels entre deux dates, par artificialisation (urbain construit ou ouvert) des sols due à la croissance urbaine.

### Artificialisation

On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire).

Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus) (DATAR, INSEE, IFEN, Teruti Lucas).

À titre d'exemple, l'artificialisation de la nature dans les espaces verts, les golfs, sur les talus routiers ou par l'éclairage artificiel induit des situations de piège écologique, d'impacts plus ou moins négatifs, de nuisances et pollution lumineuse, etc.

Attention, ne pas confondre artificialisation et imperméabilisation ou encore artificialisation et urbanisation.

### Espace agricole

Les espaces agricoles sont les espaces destinés à l'exploitation agricole.

Sont inclus :

- les cultures sous serre,
- les prairies,
- les vergers,
- les jachères,
- les divers espaces, d'accompagnement des terres productives de l'agriculture (chemins d'exploitation, en terre ou enherbés, haies, bâtiments agricoles).

Sont exclus :

- les jardins familiaux ou ouvriers,
- les jardins potagers,
- les jardins d'agrément,
- les friches.

### Espace naturel

Les espaces naturels regroupent les lieux où l'intervention humaine est faible.

Ils correspondent aux espaces :

- non artificialisés,
- non agricoles,
- et non forestiers.

Cette catégorie rassemble pour l'essentiel les fleuves et plans d'eau, les affluents rocheux, et les espaces à végétation herbacée ou arbustive (les friches en font partie).

Le SDRIF de 2013 distingue deux catégories d'espaces naturels : les espaces en eau et les autres espaces naturels.

### Espace boisé / forestier

D'après la définition de l'IGN

« Territoire constitué d'arbres de plus de trente ans plantés ou spontanés, occupant une superficie d'au moins 0,5 ha, d'une largeur moyenne d'au moins 20 mètres avec présence d'au moins 500 tiges/ha d'essences forestières capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres avec un couvert arboré minimum de 10 % de la surface considérée »

Les espaces boisés correspondent aux forêts, bois, bosquets et peupleraies :

- Bois et forêts : espaces  $\geq 50$  ares, comportant des arbres  $\geq 5$  m de haut à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10% et une largeur  $\geq 20$  m,
- Bosquets : espaces  $\geq 5$  ares et  $< 50$  ares, comportant des arbres  $\geq 5$  m à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 40 % et une largeur  $\geq 20$  m,
- Peupleraies, essences fruitières.

(FAO)

Les espaces boisés ainsi définis excluent les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole (agroforesterie) ou urbaine (parcs et jardins), les divers espaces d'accompagnement de l'agriculture (chemins d'exploitation, en terre ou enherbés, haies), ainsi que les alignements d'arbres.

## Espace ouvert

Aujourd'hui, le terme d'espaces ouverts désigne des **espaces «de pleine terre»**, qui ont la caractéristique commune d'avoir un **sol vivant**, apte à remplir de multiples fonctions économiques, environnementales et sociales, et d'être riches en potentialités.

Parler d'espaces ouverts permet ainsi de regrouper sous un même vocable l'ensemble des espaces agricoles, boisés et naturels, ainsi que les espaces verts urbains (publics ou privés), habituellement considérés de manière indépendante, alors qu'ils jouent des rôles similaires dans le fonctionnement des territoires urbanisés.

## Le mode de calcul de la consommation des espaces ouverts

On observe fréquemment, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme une **confusion entre occupation du sol et zonage réglementaire**, ce qui implique souvent une sous estimation de la surface initiale en espaces ouverts, et donc de sa consommation.

En effet, lorsque le calcul se fait sur la base des zonages d'un PLU, les espaces ouverts identifiés en zones à urbaniser (AU) par exemple ne sont pas comptabilisés. De même, certains espaces ouverts sont en zone urbaine (U).

Afin d'évaluer la consommation des espaces ouverts sur un territoire, dans un laps de temps donné, il est conseillé l'une des bases de données suivantes :

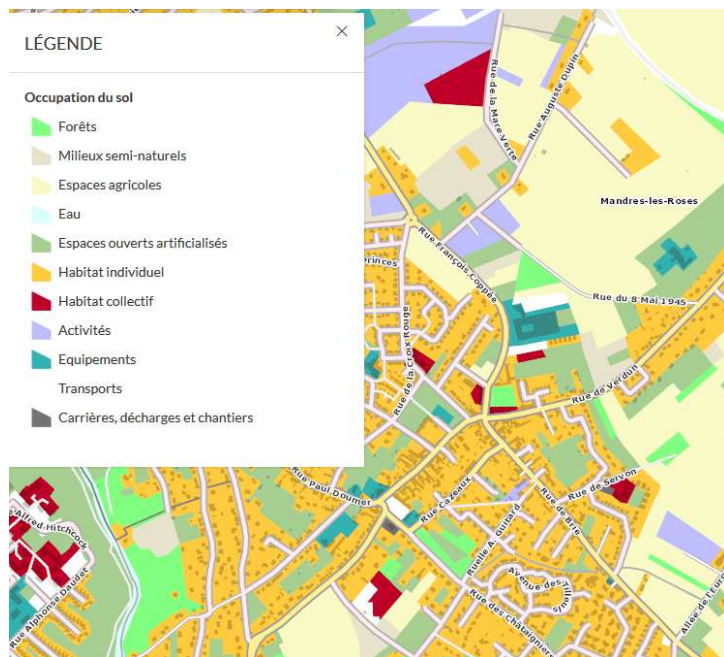
### Le MOS (Mode d'Occupation des Sols) Ile-de-France :

L'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France) met à disposition le mode d'occupation du sol de la région, mis à jour tous les 5 ans environ.

Le Mos établit une cartographie détaillée de l'occupation du sol à partir essentiellement de la photo-interprétation de photographies aériennes, complétée de l'examen de données exogènes. Il est produit par l'IAU-îdF depuis 1982, sous forme numérique. Son objectif est de suivre et d'analyser en détail l'évolution de l'occupation du sol sur tout le territoire régional

Sa dernière mise à jour disponible : 2012 (prochain « millésime » prévu en 2018). Sa précision géométrique : 1/5 000. Cette mise à jour 2012 a été réalisée directement à l'écran, à partir d'une orthophotographie numérique régionale en couleur de résolution 12.5 cm. Cette mise à jour est cependant partielle : pour les polygones sans changements, les limites sont celles de MOS antérieurs.

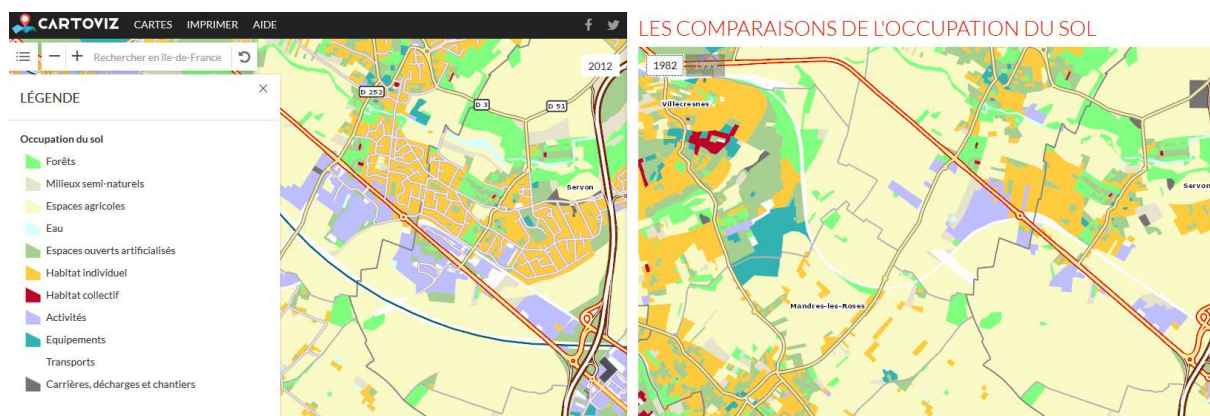
Le MOS 2012 développe une nomenclature en 81 postes, qui combine des éléments de description physique du sol et des éléments liés à l'utilisation du sol.



Ainsi, rentrent dans les espaces ouverts les catégories :

- forêts
- milieux semi-naturels
- espaces agricoles
- eau
- espaces ouverts artificialisés

Une comparaison entre deux MOS est possible (ici entre 1999 et 2012) :



### Les fichiers Fonciers :

Les fichiers fonciers sont des données annuelles issues de l'application MAJIC (Mise À Jour des Informations Cadastreles) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il s'agit d'une base de données fiscale, qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires.

Ils sont géo-référencés par le Cerema, à partir du cadastre informatisé de la DGFIP et de la BD Parcellaire© IGN. Un retraitement national est également opéré par le Cerema avant livraison pour en faciliter l'usage et redresser les anomalies éventuelles.

Leur mise à jour repose cependant en partie sur les données déclaratives fiscales utilisées pour le calcul des taxes (taxes foncières et taxe d'habitation). À ce titre, la qualité du renseignement d'une variable dépend de son intérêt fiscal et la mise à jour du fichier transmis n'est pas simultanée avec la survenue de l'évènement, il peut y avoir un décalage pouvant aller jusqu'à parfois 18 mois.



Ces fichiers fonciers constituent toutefois une base de données particulièrement intéressante pour étudier le phénomène de consommation d'espaces. Ils fournissent en effet une information fine, à la parcelle, sur l'occupation du sol et le bâti, avec une couverture nationale homogène et une mise à jour qui reste néanmoins régulière.

Dans les fichiers fonciers, une parcelle est subdivisée en SUF (Subdivisions fiscales). Chaque subdivision fiscale est caractérisée par son utilisation et sa surface. Ces surfaces permettent de décrire une parcelle selon ses modes d'utilisation du sol. La nomenclature comporte 13 postes principaux et 27 sous-groupes. Le non bâti est plus détaillé que le bâti. Une parcelle cadastrale peut contenir plusieurs natures de culture. Pour chaque subdivision fiscale, les fichiers identifient un « groupe de nature de culture ». Les 13 groupes de natures de culture, relèvent de 4 grands types d'espaces :

- agricole (terres, prés, vergers, vignes),
- naturel et forestier (bois, landes),
- eau (uniquement l'eau cadastrée),
- artificialisé (carrières, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemin de fer, sols).

A noter que ce référentiel est partiel : seules les parcelles cadastrées peuvent y être représentées. Les surfaces non cadastrées représentent 3,86 % de la surface de France métropolitaine en 2014. En Île-de-France cette part est de près de 5 %. Elles sont essentiellement constituées d'espaces artificialisés (voirie et espaces publics notamment) et d'espaces en eau (fleuves).

**Pour en savoir plus**, consulter le portail des fichiers fonciers sur le site extranet ministériel GéolInformations :

<http://extranet.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/fichiers-fonciers-r549.html>

L'accès au portail par internet nécessite un identifiant et un mot de passe. Ceux-ci s'obtiennent en contactant les administrateurs de GéolInformations *via* l'adresse de messagerie :

[geoinformations@developpement-durable.gouv.fr](mailto:geoinformations@developpement-durable.gouv.fr)

### Les photographies aériennes :

La comparaison de photographies aériennes (via le site Géoportail) peut également être utilisée :



### Autres outils de mesure :

D'autres outils existent, mais ne sont pas pertinents pour le suivi de la consommation des espaces NAF à une échelle communale :

Corine Land Cover est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols. Ce projet est piloté par l'Agence européenne de l'environnement et couvre 39 États. Cette base de données fait partie du champ de la directive européenne INSPIRE. Quatre versions ont été produites : 1990, 2000, 2006 et 2012.

Terruti-Lucas, source statistique annuelle nationale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, qui existait de 1982 à 2005, permet de mesurer chaque année par sondage du territoire l'occupation des sols et le flux des changements entre grandes catégories d'occupations aux échelles nationales, régionales et départementales (petites échelles) pour des types d'occupation homogènes sur des petites surfaces.

### Pour en savoir plus

Pour plus d'informations sur les différentes bases de données, vous pouvez consulter « Eléments méthodologiques – consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers », ORF, décembre 2017 sur :

[http://www.orf.asso.fr/wp-content/uploads/2017/12/orf\\_note\\_consommation-1.pdf](http://www.orf.asso.fr/wp-content/uploads/2017/12/orf_note_consommation-1.pdf)